



Commune de LE BIOT
Haute- Savoie
"Col du corbier"

PROJET DE TRANSFORMATION
D'UN BÂTIMENT EXISTANT
CRÉATION D'UN ESPACE MULTI-SERVICES
BAR RESTAURANT - ÉPICERIE - SALLE HORS SAC

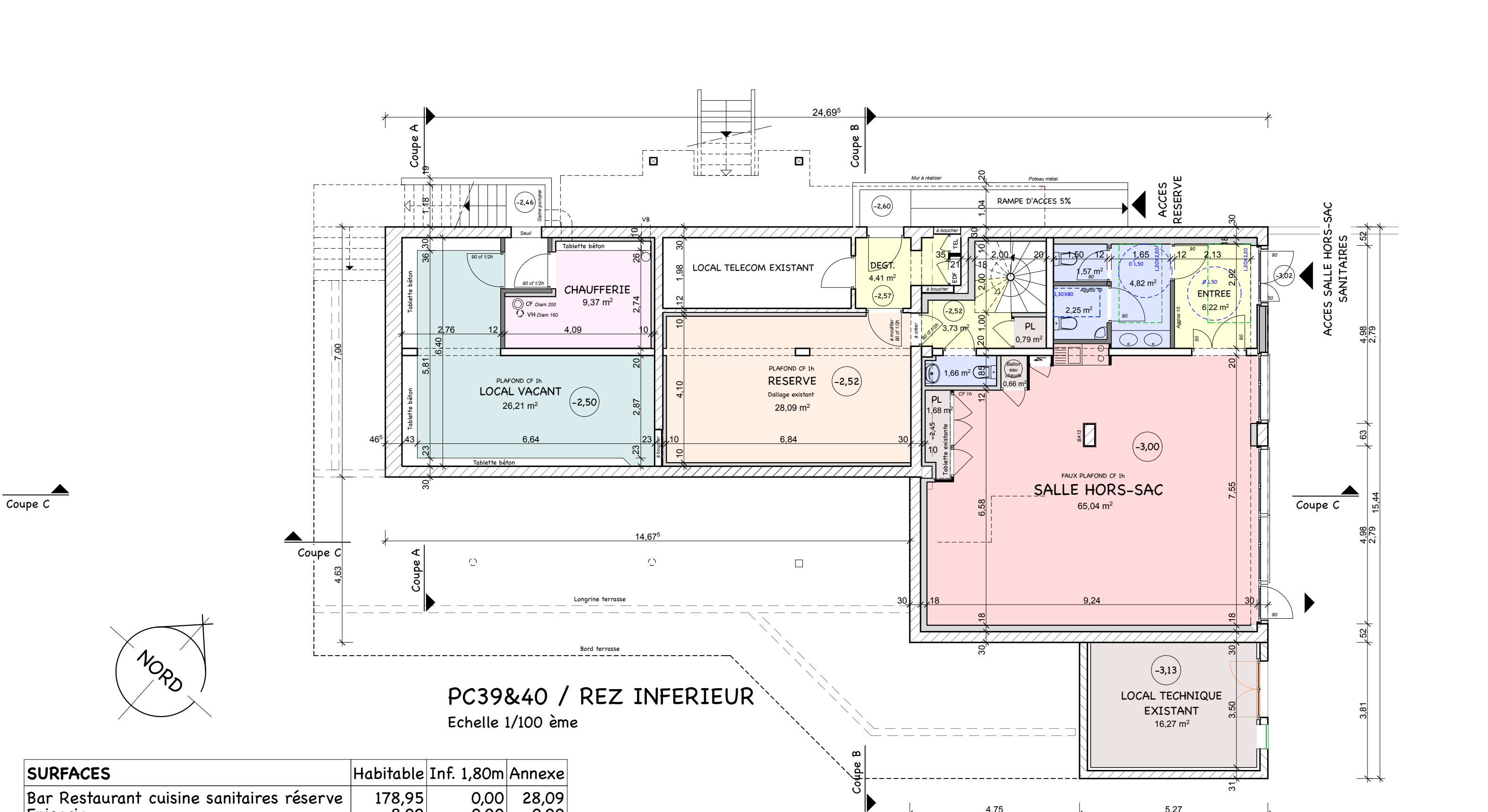
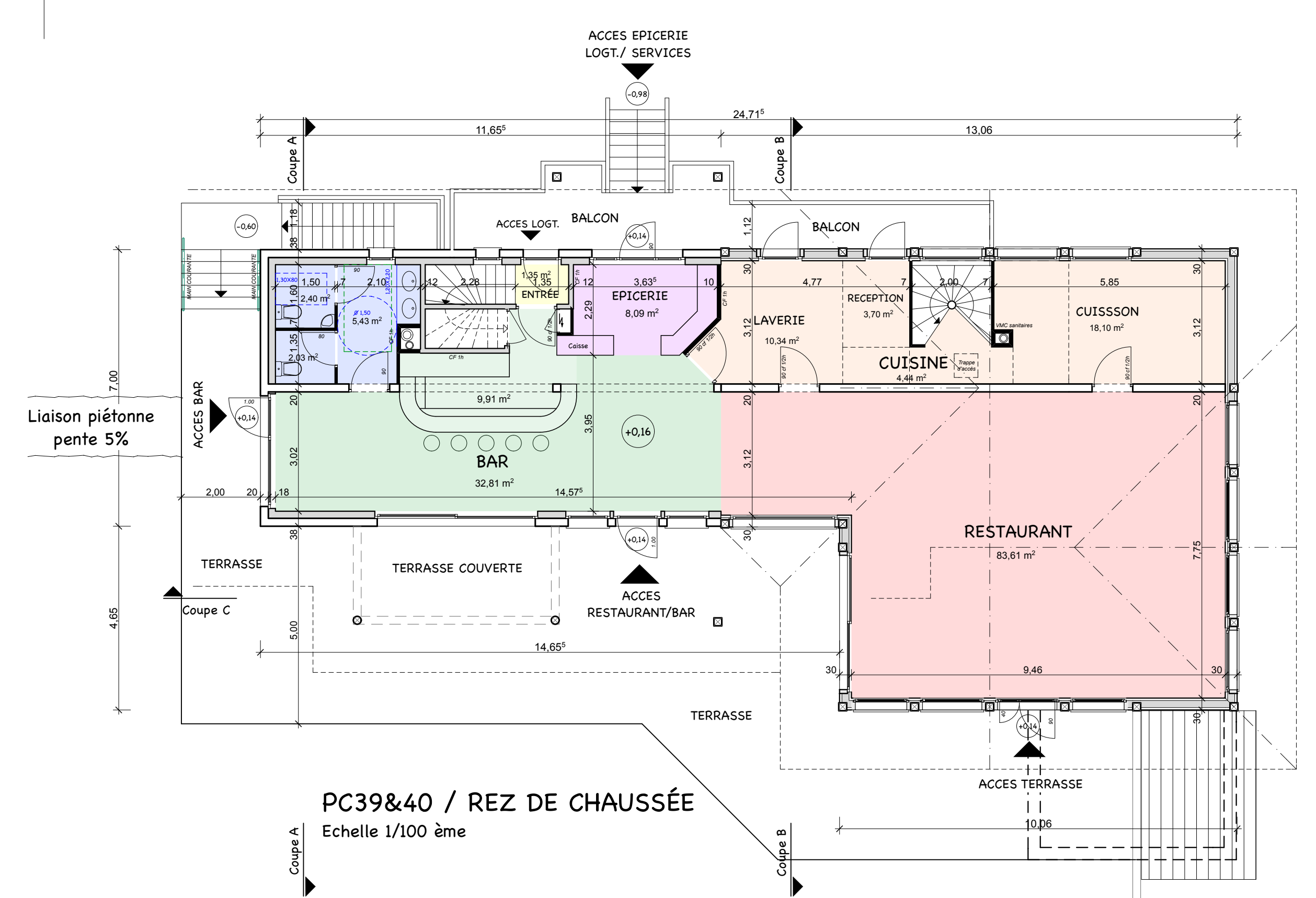
ETAT FUTUR - PC 3, 4, 5, 6, 39&40
COUPES, NOTICE, FACADES, DOCUMENTS GRAPHIQUES, VUES EN PLAN
Echelle: 1/100e

Dossier N° 13 F203 3 MODIFICATIONS
PERMIS DE CONSTRUIRE
ADUIT 2013 Dessiné par : Info/3PL

Frédéric BIRRAUD - Architecte Diplômé d'Etat - HMONP - Chef-lieu - 74 500 SAINT PAUL en chablais
Tel: 04 50 75 25 08 - Fax: 04 50 74 62 89 - e mail: Birraudarchi@wanadoo.fr

A/ ETAT INITIAL DU TERRAIN
Le terrain se situe sur la commune de LE BIOT au sommet du Col du Corbier qui relie les vallées d'Alp et d'Abondance.
Il est constitué d'un ensemble de parcelles communales à l'est du chemin départemental pour une superficie totale de 15.11 m².
Actuellement sur ce terrain est implanté un bâtiment construit dans les années 70 et agrandi peu après côté Nord/Est.
Cette construction réalisée pour une grande partie en maçonnerie comprend 2 niveaux avec :
- au rez inférieur les ateliers de maintenance des remontées mécaniques et les WC publics ;
- au rez supérieur : sur les ateliers, un grand local de rangement et dans la partie chalet, des bureaux et les caisses des remontées mécaniques avec un combi perdu.
L'attribution de ce bâtiment est insuffisante, la couverture hules est à réparer et l'absence de dalle entre les niveaux fait qu'une rénovation n'est pas envisageable.
Toute la partie du terrain située le long du chemin départemental de part et d'autre du bâtiment est aménagée en parking véhicules légers pour la partie amont de niveau avec le rez supérieur, et mixte (V.L. et engins des remontées mécaniques) pour la partie aval de plain pied avec le rez inférieur.
La partie amont des parcelles est strake au pied du domaine skiable de la station de « Drouzin le Mont ». L'ensemble de la propriété est non classé à l'exception de barrières en rondins le long du chemin départemental pour éviter les stationnements dangereux. Il n'existe pas d'arbres ou plantations de haute tige sur la propriété.

B/ LE PROJET
La commune qui a recherché récemment ce bâtiment souhaite redynamiser le secteur du Col du Corbier en créant un espace multi-services avec épicerie, bar restaurant, salle hors sacs et logement de fonction.
Pour cela, le niveau rez supérieur du bâtiment sera démonté jusqu'au plancher. Une nouvelle structure mixte entre chalet bois et maçonnerie sera créée pour le rez supérieur et une partie de l'étage.
Le projet comprend également la rénovation et réaffectation des locaux du rez inférieur.
Dans ce projet il est prévu :
- Au rez inférieur :
* une salle hors-sacs et des WC publics dans le volume de l'ancien atelier accessible de plain pied depuis le parking existant.
* une réserve pour le restaurant.
* un local technique commun et un local disponible pour la commune
- Au rez supérieur :
* le bar-restaurant orienté Sud & Ouest se prolongeant par une grande terrasse de plain pied, une petite épicerie adjacente au bar pour limiter le personnel, accessible par une coursière extérieure qui dessert également le logement de fonction et les cuisines ;
* A l'étage :
* le logement de fonction au dessus du bar de type T3 mansardé avec un balcon en façadeignon.
Le volume du bâtiment prend en compte le règlement du PLU sans dépasser les 7,50 m de hauteur.
Matériaux apparents en façade
- Le niveau du rez inférieur conservé sera repeint de couleur gris clair
- La partie maçonnerie du rez supérieur sera recouverte d'un enduit gratté de couleur gris clair identique au rez inférieur
- La partie chalet selon le système constructif poteau/poutres recevra un traitement naturel dans les tons chêne clair
- La couverture sera réalisée en polyhull de couleur gris ardoise
- Les menuiseries seront en bois couleur chêne moyen
- Les balcons et la terrasse seront également en bois de couleur chêne moyen et vieillir naturellement pour la terrasse
Réseaux
Les raccordements aux réseaux AEP, EDF et TELECOM seront refaits.
Les eaux usées seront collectées puis relevées jusqu'au regard existant situé à l'acotement de la chaussée ou sommet du col.
Les eaux pluviales seront collectées puis rejetées dans le réseau existant du bâtiment.
Aménagements extérieurs
Ils seront conservés à l'identique à l'exception d'une mise à niveau de la terrasse et de l'accès en façade Sud/Est et Sud/Ouest.
Les parkings existants seront conservés et une place par parking sera aménagée pour les personnes à mobilité réduite.
Il n'est pas prévu d'accès supplémentaire sur le chemin départemental.
En conclusion
Ce projet permettra de redynamiser le secteur du col. Par sa conception, sa volumétrie et le choix des matériaux s'adaptant au milieu montagneux, il s'intègre parfaitement dans le paysage.



PC4 / NOTICE

